

# L'Éveil

actu.fr

## Normand

31, rue Thiers 27300 BERNAY - Tél 02.32.47.81.00 - [actu.fr/](http://actu.fr/) - [l-veil-normand-veil.normand@publilhebdos.fr](http://l-veil-normand-veil.normand@publilhebdos.fr) - 1,70€

## Une résidence autonomie espérée pour 2024

Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg de La Barre-en-Ouche, une résidence autonomie pour seniors devrait ouvrir ses portes en 2024.

Une résidence autonomie devrait voir le jour en fin d'année 2024 à la place d'une ancienne friche agricole de La Barre-en-Ouche. Le projet, impulsé par la commune en co-maîtrise d'ouvrage avec la Siloge, entreprise sociale pour l'habitat, est également mené en collaboration avec l'association Jules Ledein, gestionnaire des logements inclusifs du foyer Val-André, mais aussi les professionnels de santé, le Département et l'Établissement public foncier de Normandie.

### Mailler le territoire

Dès 2015, dans le cadre du projet de territoire, la possibilité d'une structure permettant d'accueillir et prendre en charge les seniors fut évoquée par les élus dans l'objectif de pallier le désert du département en matière d'accompagnement de ses habitants.

Aujourd'hui encore, « le département de l'Eure doit faire face au vieillissement grandissant de sa population, qui ne cesse de s'accroître : les plus de 65 ans représentent 22,2 % des habitants de Mesnil-en-Ouche contre 18,6 % au niveau national », précise Marie Madelon, en charge du pôle social au sein de la mairie. En 2018, des premières rencontres sont organisées par la commune nouvelle en concertation avec le Foyer Val André, une résidence pour handicapés située à Sainte-Marguerite de l'Autel portée par l'association Jules Ledein, et la Siloge. La nécessité d'implanter une structure pour les seniors dans le nouveau bassin de vie de Mesnil-en-Ouche regroupant dorénavant 16 communes est alors définitivement actée. Mais pour endecher le processus pouvant mener à bien ce projet, de nombreuses conditions ont dû être réunies.

Tout d'abord, la construction des résidences autonomie se rattache pleinement aux objectifs départementaux, mais aussi nationaux, de prévention de la « dépendance vieillesse » évoquée par Emmanuel Macron et se caractérisant par la volonté de mailler les territoires défavorisés en terme d'accompagnement des seniors. Les propriétaires de logements T4, ne pouvant plus supporter la charge de l'entretien du bâti, d'un point de vue physique comme financier, doivent en effet pouvoir béné-



« Le projet s'inscrit notamment dans la volonté de revitalisation de deux centres-bourgs dynamiques », précise le maire Jean-Louis Madelon.

ficier du confort d'un foyer de vie adapté.

Mais le projet coche également les cases des objectifs fixés à échelle locale. « Il s'inscrit notamment dans la volonté de revitalisation de deux centres-bourgs dynamiques », explique Jean-Louis Madelon, maire de Mesnil-en-Ouche. Il s'agira de concentrer les services et l'activité touristique à La Barre-en-Ouche, ainsi que la culture et de l'activité touristique à Beaumesnil.

### Revitalisation du centre-bourg

Dans ce cadre, la signature d'une convention entre la commune nouvelle et l'établissement public foncier de Normandie (l'EPFN) a notamment permis de faciliter la remise en état du terrain sur lequel la résidence sera construite.

Au départ, la commune avait pour ambition d'implanter la résidence en face du centre de loisirs, sur un terrain lui appartenant d'une superficie de 4 hectares. Mais, une fois sollicité, le Conseil en Architecture et Urbanisme de l'Eure a suggéré de revoir cet emplacement par crainte de former, progressivement et à terme, deux bourgs distincts à La Barre-en-Ouche entraînant ainsi la migration des activités, notamment médicales. Les élus se tournent alors vers l'ilot de l'ancienne Poste, sur le terrain où siège la friche de l'ancienne coopérative agricole.

D'une superficie de 6 000 m<sup>2</sup>, le terrain a pu être acquis par la commune grâce au Fonds pour le recyclage des friches s'inscrivant dans le plan relance du gouvernement - ayant débouqué 650 M€ sur 2021-2022 - et permettra d'apporter un fonds d'investissement concernant les aménagements écologiques aux alentours de la résidence : les voitures, dans l'objectif de repenser la circulation, mais aussi les jardins et les mares.

L'EPFN rachète alors la friche au prix d'un euro symbolique pour s'occuper de sa décontamination et de sa dépollution à hauteur de 75 % des 300 000 euros de départ investis, les 25 % restant étant à la charge de la commune. Après l'analyse de dépollution par l'EPFN en mars prochain, six mois de travaux seront nécessaires à cette remise à neuf du terrain, qui devrait être constructible pour la fin de l'année 2022. L'ouverture de la résidence, quant à elle, est prévue pour le mois de septembre 2024.

Au total, la structure sera dotée de 40 places pour 25 habitants environ. La construction

du bâtiment, pris en charge par la Siloge, sera effectuée avec un cabinet d'architecture de Beuzeville, qui proposera une esquisse du projet d'ici à la fin de cette année.

Le maire de Mesnil-en-Ouche, accompagné de son adjointe Martine Gouilly, chargée de la Cohésion sociale, ont également formé quatre groupes de travail sur les problématiques technique, santé, projet de vie de la résidence et enfin finance et juridique. « Au-delà d'une résidence, il s'agit de parler de quartier. C'est un véritable projet commun qui s'inscrit également dans le prolongement de l'ouverture du futur Pôle Santé mais aussi de la création de logements inclusifs pour 12 résidents », explique Jean-Louis Madelon.

Enfin, rappelons que la « villa partagée » pour seniors, installée à La Barre-en-Ouche, n'est en revanche pas gérée par la commune, comme le précise Jean-Louis Madelon, mais par l'entreprise sociale et solidaire (ESS) « Cette famille ».

Juliette Boffy

### UN PROJET À 6,5 MILLIONS D'EUROS

Au niveau budgétaire, la réalisation du projet - résidence autonomie, pôle santé et logements inclusifs - est estimée à 6 500 000 € environ. La Siloge en financera 4 000 000 € et la commune nouvelle 2 600 000 €. Cette dernière bénéficiera notamment du financement de l'État à hauteur de 597 000 € dans le cadre du plan de relance réorption des friches et de 300 000 € de la Région de Normandie dans le cadre du Fonds friche pour démolition et espaces publics.